



## ARRÊTE TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de la Commune de MIRANDE, Gers,  
VU, la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982,  
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses Articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-2 et L 2512-14,  
VU, les Articles R.411-8 et R.415-7 du Code de la Route,  
VU, les Articles L 21 à L 27-4 du Code Pénal,  
VU, le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,  
VU, la demande formulée le 22 Mars 2024 par Monsieur Julien PELLICER, pour le compte de l'association UNSS32 sise 10 place Jean David – 32000 AUCH, en vue d'être autorisé à organiser un relais d'élèves sous forme de randonnée pédestre à l'occasion de la manifestation « Relais Génération 2024 Mirande » le 25 Avril 2024 de 14h30 à 16h30.

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'association UNSS32 est autorisée à organiser un relais d'élèves sous forme de randonnée pédestre à l'occasion de la manifestation « Relais Génération 2024 Mirande » le 25 Avril 2024 de 14h30 à 16h30.

**Article 2** : Le parcours de ce défilé sera le suivant : Départ à 14h30 depuis l'école primaire Elie Duffort, avenue Jean d'Antras, parc devant la Mairie de Mirande, boulevard Clemenceau, rue Marrens, place d'Astarac, rue de Rohan, rue Laplagne, avenue Laplagne, , parking Salle André Beaudran, avenue d'Artagnan, route de Montesquiou (D137), route de Valentées, arrivée au Lycée Professionnel Agricole de Mirande à 16h30.

**Article 3** : Les organisateurs sont chargés de prendre à chaque intersection toutes les mesures utiles de protection, d'assurer la sécurité des biens et des personnes, de se conformer au Code de la Route.

**Article 4** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par procès-verbal. Ce dernier sera transmis aux tribunaux compétents.

**Article 5** : Monsieur le Maire de MIRANDE, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MIRANDE, les Agents de Police Municipale, les services techniques de la commune de Mirande sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MIRANDE, le 9 Avril 2024.

Le Maire,



Patrick FANTON

Publié le - 9 AVR. 2024

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noulibos – Cours Lyautay – 64010 PAU CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication par, envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au tribunal ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) de la requête.



Réseau international des villes du Bien Vivre

HÔTEL DE VILLE – 2 BLD GEORGES CLEMENCEAU - 32300 MIRANDE – ☎ 05.62.66.52.87 – ✉ [contact@mirande.fr](mailto:contact@mirande.fr)



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	ARR20240409CL36
Objet :	Arrêté portant autorisation randonnée pédestre à l'UNSS32
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-04-09 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	6.1 - Police municipale
Identifiant unique :	032-213202567-20240409-ARR20240409CL36-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 032-213202567-20240409-ARR20240409CL36-AI-1-1_0.xml	text/xml	891 o
<b>Document principal (Acte individuel)</b> Nom original : Arrêté ODP randonnée pédestre.pdf Nom métier : 99_AI-032-213202567-20240409-ARR20240409CL36-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	92.4 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 avril 2024 à 11h38min27s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 avril 2024 à 11h39min26s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 avril 2024 à 11h39min36s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 avril 2024 à 11h39min43s	Reçu par le MI le 2024-04-09